Image not found or type unknown

Erreur de calcul revision de loyer

Par **taniotoshi**, le **29/06/2016** à **15:17**

Bonjour,

Ma mère, 84 ans, loue depuis 26 ans un petit immeuble à la mairie de ma ville par l'intermédiaire d'un administrateur de bien depuis l'origine. La révision annuelle est fait sur la variation du taux communal des impôts fonciers. Ma mère m'a demandé de m'occuper des ses papiers. J'ai voulu vérifier le calcul des loyers. Avec du mal, j'ai réussi à avoir par année le taux communal des impôts fonciers et en faisant une simple règle de 3, j'ai calculé le montant des loyers, je me suis aperçu d'un écart de l'ordre de 1.400 € annuel, l'erreur a été faite par l'administrateur en 2006. Que puis je faire. L'administrateur peut il compenser son erreur et sur combien d'année.
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés